



## Conseil de formation du 29 janvier 2016

En premier lieu, l'Unsa Education renouvelle sa satisfaction d'assister au retour du recrutement des enseignants et de l'affichage du caractère professionnel de la formation initiale de ceux-ci. Nous constatons avec satisfaction également que le nombre de candidats inscrits aujourd'hui aux concours des métiers de l'éducation est en augmentation même si les salaires de début de carrière ne constituent sans doute pas un attrait particulier.

Toutefois, le SE-Unsa et l'Unsa Education restent perplexes quant aux ressentis des stagiaires sur leur formation initiale. L'enquête que nous avons menée sur ce sujet est édifiante. Tous les acteurs de formation doivent en tirer les conséquences et adapter les contenus proposés aux conditions réelles de pratique des stagiaires et analyser les modalités de suivi de ceux-ci. Nous aimerions un débat sur ce sujet.

En effet, la formation initiale semble déconnectée du terrain au profit d'un contenu universitaire et disciplinaire qui l'éloigne de la pratique du métier. C'est la raison pour laquelle l'Unsa Education insiste sur le recours nécessaire aux formateurs-praticiens de terrain que sont les PEMF et CPC, véritables accompagnants de l'entrée dans le métier.

A propos des CPC, leur rôle dans le suivi des stagiaires mérite d'être clarifié. Ils ont, selon les textes, mission de veiller à leur bonne installation. Mais encore ? Doivent-ils être partenaires de l'ESPE, et, dans ce cas être réellement associés à la formation selon leur expertise ? Ainsi, ne devraient-ils pas avoir accès à la plate-forme de suivi de stagiaires ?

Pour ce qui concerne les PEMF, l'Unsa Education demande à ce que leur charge de travail soit allégée. Un texte prévoit en effet que leur quotité de décharge pourrait être portée à 9 heures/semaine ? Quel est le point de vue de Mme la Rectrice sur ce sujet ? Par ailleurs, le nombre de PES à suivre devrait être restreint et ceux-ci ne devraient pas être trop éloignés de leur tuteur.

La formation continue des enseignants est aussi un volet important de loi de refondation. Conséquemment à la volonté de reconstituer une

brigade de formation continue, nous nourrissons l'espoir de voir augmentée l'offre de formation continue sur appel de candidatures par rapport à cette année 2015/2016 (notamment ne serait-ce que sur les nouveaux programmes de 2016 et sur la maternelle). Nous formulons le vœu de voir programmés des stages décentralisés à l'image de la formation des directeurs.

Nous terminerons par des questions...

Comment s'articulera la formation des PES l'année prochaine ? Sur quel support ? Seront-ils encore en doublette ? Pour quelles périodes ?

Comment s'organisera celle des contractuels recrutés cette année ?

Combien de MAT ont été sollicités cette année ? Combien le seront l'année prochaine ?